



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil Communal d'Aigle

PREAVIS MUNICIPAL N° 2020–16 du 10 août 2020

Relatif à

La réalisation du deuxième tronçon du Chemin de la Biôle

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1) PREAMBULE

Il y a plusieurs années et parallèlement au développement de l'aménagement de la Zone industrielle, la Commune a entrepris la réfection et l'amélioration de la chaussée, ainsi que de son collecteur et des autres réseaux sur le Chemin de la Biôle. A ce jour, une partie du tronçon n'a toujours pas été réalisée.

2) HISTORIQUE

Le tronçon Est du Chemin de la Biôle a été réalisé en 2008.

La réalisation de ce premier tronçon en 2008 comprenait : la chaussée, la création d'un collecteur d'eaux usées et de grilles avec des puits d'infiltration, la construction de conduites d'eau potable (y compris la borne hydrante) et de gaz, le réseau de téléphonie-Swisscom, l'éclairage public, le téléréseau et le réseau électrique.

A ce jour, il reste à faire la partie de chaussée qui permettra l'accès aux futures parcelles de la Zone industrielle.

3) CONTEXTE ACTUEL

La chaussée existante est actuellement en grave et n'est utilisée que pour l'exploitation de la zone agricole. Ce tronçon servira d'accès au futur Garage Kolly Succession Longet SA qui sera réalisé sur la parcelle n° 1171.

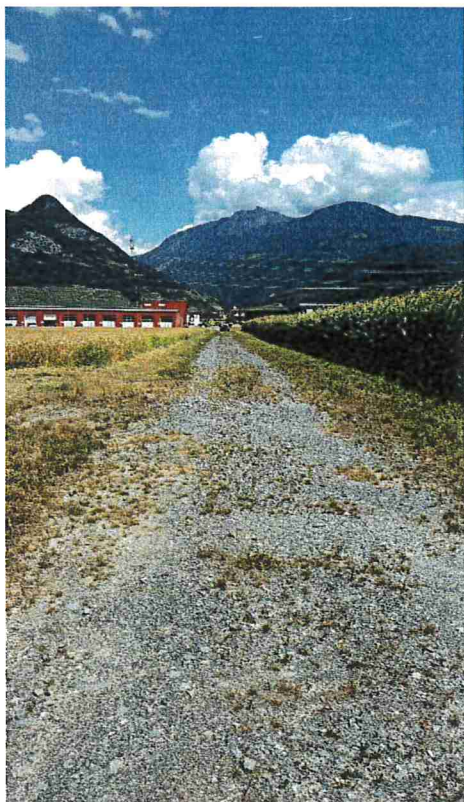


Photo n° 1 – Vue d'ensemble



Photo n° 2 – Chemin de la Biole :
fin du tronçon existant



Photo n° 3 – Emplacement BH

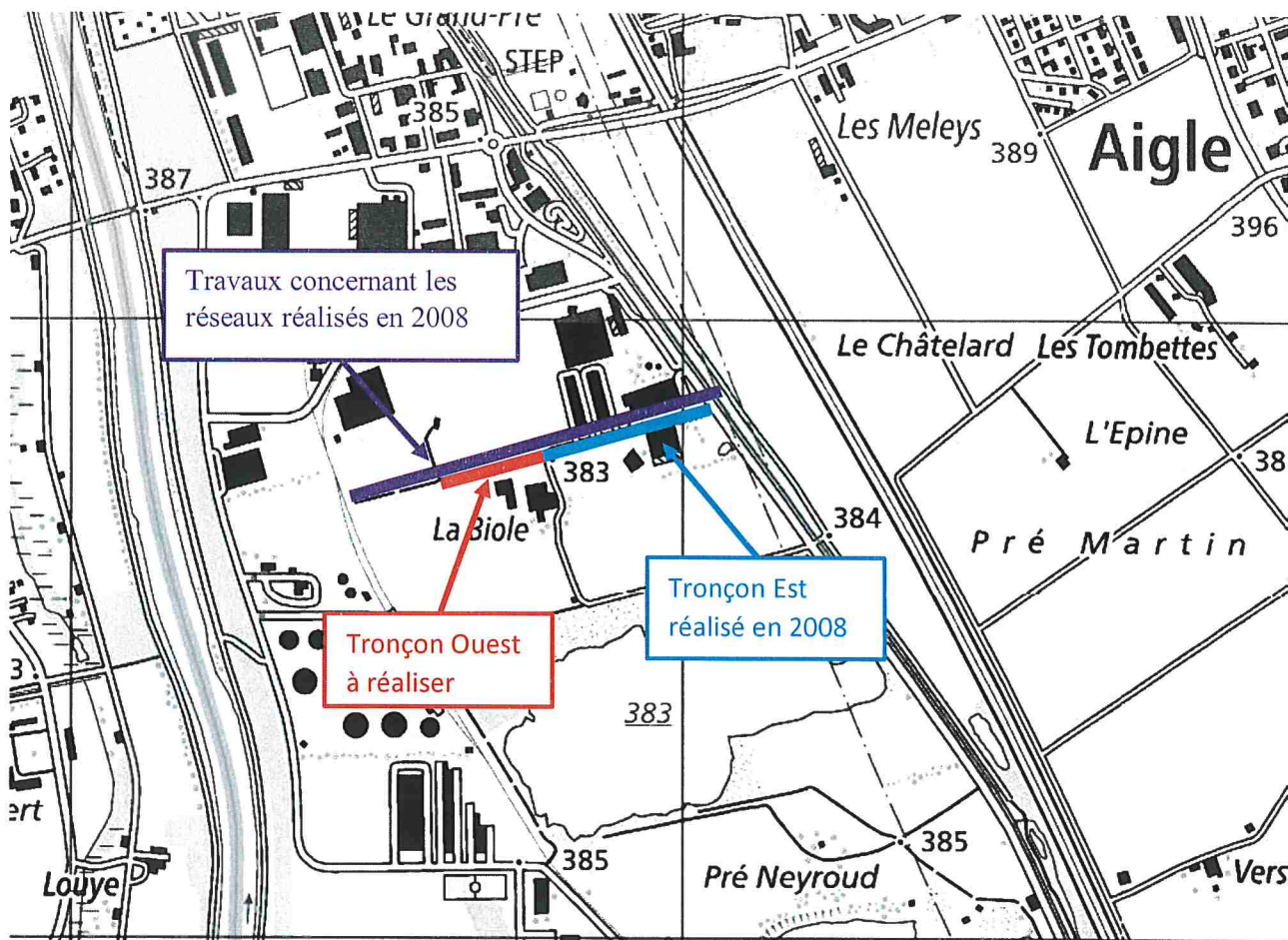


Figure 1 – Chemin de la Biole – travaux

4) DESCRIPTION DU PROJET

4.1 Eaux usées

Aucune intervention n'est prévue sur le réseau EU.

4.2 Eaux pluviales

Les eaux de surface seront récupérées dans 7 grilles à construire sur le chemin et infiltrées sur place.

4.4. Eau-potable

Aucune intervention n'est prévue sur les réseaux.

4.3 Services

Aucune intervention n'est prévue sur les réseaux.

4.4 Structure routière

En tenant compte de la qualité du sol et de la charge du trafic liée aux futurs aménagements, les caractéristiques de cette réfection sont les suivantes :

4.4.1 Exécution de la nouvelle chaussée

- largeur environ 8.00 m (7.00 m de chaussée et deux accotements)
- longueur 170 m
- deux accès au futur Garage Kolly Succession Longet SA
- raccordement avec la chaussée existante
- emplacement des bordures des deux côtés de la route
- grille de récolte des eaux de surface avec puits d'infiltration

4.4.2 Réfection du coffre de la nouvelle route

- GNT 0/45 ép. 50 cm
- Géotextile/géogrille

4.4.3 Superstructure de la chaussée

- AC 11S ép. 4 cm
- ACT 22S ép. 2 x 9 cm

4.5 Coût des travaux TTC

Le coût estimé des travaux TTC se décompose comme suit :

1. Travaux de démolition (bordures, enrobé, raccords, etc.)	CHF	20'000.—
2. Terrassement	CHF	25'000.—
3. Coffre de la route	CHF	60'000.—
4. Enrobés	CHF	135'000.—
5. Bordures	CHF	45'000.—
6. Grilles et puits d'infiltration	CHF	18'000.—
7. Honoraires ingénieur, géomètre et essais en laboratoire	CHF	25'000.—
8. Marquage	CHF	5'000.—
9. Divers et imprévus (~ 10 %)	CHF	<u>30'000.—</u>
TOTAL TTC	CHF	<u>363'000.—</u>

5) MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

Ces travaux s'inscrivent dans la planification de réfection des routes communales. De nombreux tronçons sont aujourd'hui en chantier, en lien pour la plupart du temps, avec des projets de construction privés ou publics.

C'est ce dernier point qui nous occupe dans le présent préavis, car en plus de la nécessité de finaliser un secteur entouré de constructions ou de rénovations récentes, ce tracé est particulièrement utilisé pour les accès aux parcelles industrielles.

6) PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

S'agissant de travaux d'adaptation et de rénovation, une enquête publique n'est pas requise (selon l'art. 3, al. 2 du règlement d'application de la loi sur les routes). A l'issue des travaux, le domaine public sera ajusté au Registre foncier par un géomètre officiel.

Le montant de ces travaux nous permet d'appliquer la procédure sur invitation « Marchés publics, non soumis aux traités internationaux ». Elle pourra être amorcée dès que le Conseil Communal aura accepté ce préavis.

En cas d'acceptation, les travaux pourraient débuter dans le courant du printemps 2021, en fonction de l'avancement du chantier du garage Kolly Succession Longet SA, pour une durée de 2 mois. La pose du tapis bitumineux se fera en automne 2021.

7) ELEMENTS DE COMPARAISON

Ces éléments s'arrêtent uniquement entre l'état existant qui n'est plus supportable et les obligations légales en matière de sécurité routière.

8) DEVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux participent à l'entretien et au maintien des infrastructures nécessaires au bon fonctionnement à long terme du réseau communal et s'inscrivent ainsi dans une perspective de développement durable.

9) INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total de CHF 363'000.- TTC est calculé sur la base d'offres et d'avant-métrés, selon les prix courants 2020.

10) CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

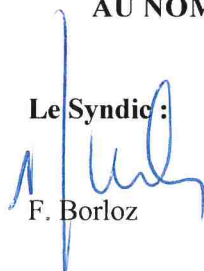
- Vu le préavis N° 2020-16 du 10 août 2020
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 363'000.- TTC pour la réalisation du deuxième tronçon du Chemin de la Biole, telle que présentée.
2. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 363'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions
3. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés aux eaux et égouts sera prélevée sur les comptes de réserves y relatifs, pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

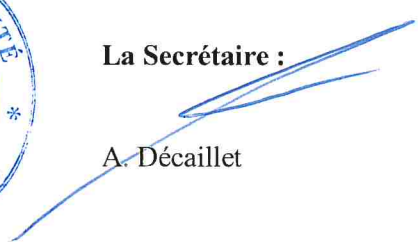
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


F. Borloz



La Secrétaire :


A. Décaillet

Municipal délégué : M. Grégory Devaud

Les plans de détail seront présentés à la commission ; ils sont consultables au bureau technique communal (2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville)